

**Compte rendu
Conseil de la Communauté
de Communes du Pays de Phalsbourg**

**Lundi 28 février 2011
à 19 h 00'**

**Salle polyvalente
Gunztviller**

Présents :

Président : M. GROSSE Jean.

Vice-Présidents : MM. WEBER Eric, UNTEREINER Christian, BREIDENSTEIN René,
BARTHELEMY Eric.

Autres membres titulaires :

M. CARABIN Michel, commune d'Arzviller.

M. GIRARDIN Dany, commune de Berling.

M. ALLARD Antoine, commune de Brouviller.

MM. WEBER Joseph, BACHMANN Benjamin, ZOTT Patrick, PIN Joël, commune de Dabo.

MM. GESCHWIND Roland, SCHEFFLER Jean-Jacques, commune de Danne et Quatre Vents.

M. SOUDIER Aloyse, commune de Garrebourg.

M. FIRDION Yvon, commune de Gunztviller.

M. DISTEL Patrick, commune de Hangviller.

MM. KAISER Jean-Jacques, KALCH Bernard, commune de Henridorff.

M. FROEHLICHER Fernand, commune de Hultehouse.

MM. PERRY Bernard, WAGNER Roland, commune de Lutzelbourg.

M. HEMMERTER Norbert, commune de Metting.

MM. BERGER Roger, HEITZMANN Dominique, commune de Mittelbronn.

M. FIXARIS Gilbert, commune de Saint Louis.

M. DEMOULIN Sylvain, commune de Vesheim.

M. SCHEID Gérard, commune de Waltembourg.

M. MULLER Joël, commune de Zilling.

Membres titulaires absents excusés :

Mme LERCH Fabienne, commune de Arzviller.
M. IDOUX Régis, commune de Bourscheid.
M. WILHELM Patrick, commune de Dabo
M. THOMAS René, commune de Dannelbourg.
M. RAMM Armand, commune de Haselbourg.
M. KUCHLY Denis, commune de Hérange.
M. BELLOT Jean-Michel, commune de Lixheim.
M. SIFFERMANN Eric, commune de Wintersbourg.

Membres suppléants présents ayant pris part au vote représentant un délégué titulaire :

Mme LINGENHELD Elisabeth, représentant Mme LERCH Fabienne, commune de Arzviller.
M. BARBARAS Francis, représentant M. THOMAS René, commune de Dannelbourg.
M. GIES Raymond, représentant M. RAMM Armand, commune de Haselbourg.
M. MAZERAND Hubert, représentant M. BELLOT Jean-Michel, commune de Lixheim.
M. GERBER Claude, représentant M. SIFFERMANN Eric, commune de Wintersbourg.

Membres suppléants présents n'ayant pas pris part au vote :

Mme HOFFMANN Valérie, commune de Berling.
M. WURTH Pierre, commune de Guntzviller.
M. GANGLOFF Olivier, commune de Hangviller.
M. BRENOT Roger, commune de Hultehouse.
M. LEOPOLD Vincent, commune de Lixheim.
M. PERRY Grégoire, commune de Lutzelbourg.
Mme CHABLE Marie-Louise, M. DREYS Michel, commune de Mittelbronn.
M. PFEIFFER Gérard, commune de Saint Jean Kourtzerode.
M. WILHELM Georges, commune de Vilsberg.
M. LEYENDECKER Vincent, commune de Waltembourg.
M. SCHMIDT Lothaire, commune de Zilling.

Autres personnes présentes :

Mme BOURST Brigitte, receveur communautaire.
M. HUSSER Joseph, membre du comité de suivi.
Membres du conseil municipal de Guntzviller.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de votants : 34

Date de convocation : 21 février 2011

Date de transmission en Sous-préfecture : 02 mars 2011

Date d'affichage : 03 mars 2011

Le Président salue Mme Brigitte BOURST, receveur communautaire et l'Assemblée. Il tient à saluer et remercier M. Roger BRENOT qui a cédé sa place de Président du Club Vosgien de Phalsbourg Lutzelbourg après avoir œuvré pendant 18 ans avec passion et dévouement sur les sentiers de randonnées.

La parole est cédée à M. Yvon FIRDION, Maire de la localité d'accueil qui retrace l'histoire et les activités de la commune.

Le Président demande à Mme Catherine GOSSE, Secrétaire Générale, d'apporter des précisions sur les questions et remarques soulevées lors du conseil de communauté du 13 décembre à Waltembourg par M. Sylvain DEMOULIN sur l'application de la TVA des travaux effectués sur les maisons éclusières et le bâtiment agro touristique aux abords du Château de Lutzelbourg.

Mme GOSSE informe les délégués que le taux de TVA appliqué sur les futurs travaux des maisons éclusières sera de 5,5 % et que le bâtiment agro touristique fera l'objet d'un budget annexe assujéti à la TVA 19,6 % qui sera intégralement récupérée auprès de l'Etat.

Ces éléments étant précisé, le Président poursuit sur l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu de conseil de communauté

Conformément au règlement intérieur, le Conseil de Communauté a à approuver le compte-rendu du conseil du 13 décembre 2010 à Waltembourg.

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

2. Compte administratifs

2.1. Budget général (M14)

M. Christian UNTEREINER, vice-Président en charge des finances, commente le Compte Administratif 2010 du Budget Général. Celui-ci a été transmis avec l'ordre du jour sous une présentation simplifiée afin de permettre à chacun d'en prendre connaissance.

A l'appui d'une projection, il commente les différents graphiques relatifs au compte administratif 2010.

Le Président rappelle que le produit fiscal de 148.644 euros reste faible au regard des dossiers de l'intercommunalité et ceci grâce à une trésorerie importante. Cela laisse peu de marge pour l'avenir car la Communauté de Communes a d'importants projets et sera contrainte d'augmenter la fiscalité en 2012.

M. Christian UNTEREINER termine cette présentation et commente la balance générale de l'année et le résultat cumulé.

Après présentation et en l'absence du Président, le Conseil de Communauté procède au vote du budget général.

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

2.2. Budget annexe ordures ménagères (M4)

M. Eric BARTHELEMY, Vice-Président en charge des Déchets, commente le Compte Administratif du Budget Annexe. Celui-ci a été transmis avec l'ordre du jour afin de permettre à chacun d'en prendre connaissance. A l'appui d'une projection, il commente différents graphiques relatifs aux dépenses des déchets ménagers en 2010.

Après présentation et en l'absence du Président, le Conseil de Communauté procède au vote du budget annexe.

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

3. Vote des Comptes de gestion

3.1. Budget général (M14)

Madame le percepteur soumet à l'Assemblée son compte de gestion du budget général. Le Conseil de Communauté a à approuver celui-ci et à donner quitus à Madame le trésorier receveur communautaire.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

3.2. Budget Annexe ordures ménagères (M4)

Madame le percepteur soumet à l'Assemblée le compte de gestion du budget annexe. Le Conseil de Communauté a à approuver celui-ci et à donner quitus à Madame le trésorier receveur communautaire.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

4. Affectation des Résultats

4.1. Budget général (M14)

Le Conseil de Communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Jean Grosse,

Ayant eu lecture du compte administratif de 2010,

Ayant eu lecture du résultat cumulé d'investissement constaté à la clôture de l'exercice présentant un **excédent** de 406.420,31 €,

Les restes à réaliser en dépenses s'élevant à 352.000,00 €,

Ayant eu lecture du besoin de financement réel de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes, soit un **excédent** de 54.420,31 €,

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2010 fait apparaître un **excédent** de fonctionnement cumulé de 871.075,55 €,

Le Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

- Affectation obligatoire en réserves au compte 1068 : 0 €
- Solde disponible en report à nouveau au compte 002 Recettes : 871.075,55 €

Pour mémoire:

Résultat d'investissement à reporter au compte 001 Recettes : 406.420,31 €

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

4.2 Budget annexe (M4)

Le Conseil de Communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Jean Grosse,

Ayant eu lecture du compte administratif de 2010,

Ayant eu lecture du résultat cumulé d'investissement constaté à la clôture de l'exercice, soit un **déficit** de 13.144,34 €,

Les restes à réaliser en dépenses s'élevant à 7 500,00 €,

Ayant eu lecture du besoin de financement réel de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes, soit un **déficit** de 20 644,34 €,

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2010 fait apparaître un **excédent** de fonctionnement cumulé de 24.714,47 €

Le Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

- Affectation obligatoire en réserves au compte 1068 : 20.644,34 €

- Solde disponible en report à nouveau au compte 002 Recettes : 4.070,13 €

Pour mémoire:

Résultat d'investissement à reporter au compte 001 Dépenses : 13.144,34 €.

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

5. Débat d'orientations budgétaires

En vertu de l'article 11 de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, les groupements comportant une commune de plus de 3 500 habitants doivent tenir en séance du Conseil de Communauté un débat d'orientation générale du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Ces dispositions sont codifiées à l'article L.2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Même s'il n'est pas obligatoire pour notre collectivité, le débat d'orientation budgétaire, qui ne donne pas lieu à un vote, vise à informer plus en amont les membres de l'Assemblée et de recueillir leurs opinions sur les grandes orientations budgétaires de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg pour 2011. C'est également l'occasion de transmettre et de présenter une information aussi complète que possible sur le contexte financier et économique dans lequel la préparation du budget est entreprise.

Le Président informe les délégués communautaires qu'une projection financière de la Communauté de Communes jusqu'en 2015 a été effectuée en tenant compte des dossiers et projets engagés. Pour cela, il cède la parole à M. Christian UNTEREINER, Vice-Président en charge des finances.

M. Christian UNTEREINER dresse les principaux dossiers qui seront inscrits sur le Budget Primitif 2011 à savoir : la vallée des éclusiers, le bâtiment agro touristique aux abords du château de Lutzelbourg et le village de gîtes.

Concernant la Vallée des éclusiers, M. Christian UNTEREINER, décompose les principales dépenses 2011 : 1.606.000 euros HT pour les travaux d'aménagement subventionnés à 80 % (Conseil Général de la Moselle, l'Etat et le Conseil Régional de Lorraine), 309.960 euros consacrés aux travaux d'urgence sur le bâti des maisons éclusières et 120.000 euros pour le projet de chantier d'insertion. Il poursuit sur la projection des phases de travaux ultérieures réalisées en 2012 et 2013.

M. René BREIDENSTEIN, Vice-Président en charge des travaux, complète ces éléments en décrivant précisément le contenu des travaux de 1.606.000 euros HT et les phases n°1 et n°2 qui se succéderont sur plusieurs années.

Le Président précise qu'une passerelle sera réalisée en 2011 dans les biefs situés à l'Est du site ce qui donnera une vision différentes de la vallée. Un petit train sera acquis pour organiser un circuit des visiteurs. Ce petit était un investissement indispensable et conditionnait, entre autre, l'obtention de subvention du Conseil Régional de Lorraine et de l'Etat via le commissariat à l'Aménagement du Massif des Vosges afin d'asseoir le développement touristique de la vallée des éclusiers.

Le Président ajoute qu'il souhaiterait convaincre le Pays de Sarrebourg et le Conseil Général de la Moselle de contribuer à ce projet pour assurer la notoriété de ce site au même titre que des grands sites de Moselle. Il tient à remercier publiquement Jean-Pierre MASSERET et Daniel BEGUIN, respectivement Président et Vice-Président du Conseil Régional de Lorraine pour le soutien apporté à ce projet.

M. Roger BERGER, Maire de Mittelbronn, reste convaincu qu'il y aura de grosses dépenses de fonctionnement sur ce vaste site et s'inquiète des coûts de fonctionnement qui en découleront une fois que le site sera aménagé.

Le Président affirme que le coût de fonctionnement sera élevé car le domaine est grand ce qui conduit, entre autre ce soir, à mettre en place un chantier d'insertion qui remplira une double mission, celle d'entretenir le domaine mais également de contribuer à la réinsertion de demandeurs d'emploi dans le monde du travail.

M. Christian UNTEREINER, poursuit le débat et aborde le dossier du bâtiment agro touristique aux abords du château de Lutzelbourg. Il fait état du peu de subventions pour le moment sur ce dossier tout en précisant que les démarches se poursuivent pour en obtenir davantage. Enfin il indique que les travaux s'étaleront sur 2 ans : début 2011 pour les 3/4 des dépenses et 2012 pour le solde.

Il enchaîne avec le dossier « Village de gîtes » dont la participation résiduelle de la Communauté de Communes s'élèverait à 765.000 euros déduction faite des subventions.

A ce sujet, Il tient à apporter une précision sur l'article de presse paru dans le Républicain Lorrain. En effet, l'article précise que M. Christian UNTEREINER s'est engagé à ce que la Communauté de Communes augmente sa participation financière si les subventions devaient être inférieures à celles escomptées. Or, il tient à préciser qu'en aucun cas, il a engagé la Communauté de Communes sur une telle compensation financière mais a précisé qu'une augmentation de la participation financière de la Communauté de Communes pourrait envisageable mais dans les proportions raisonnables et qu'en tout état de cause, cette démarche serait présentée au Bureau, puis soumise à un vote en Conseil Communautaire

Il poursuit sur l'approche économique de ce dossier et informe les délégués communautaires que la Communauté de Communes devra recourir à un emprunt dont la charge annuelle sera compensée par une redevance versée par le titulaire de la Délégation de Service Public.

Sur ce sujet, le Président ajoute qu'à la différence des autres projets, celui-ci aura une compensation financière grâce à cette redevance.

M. Christian UNTEREINER complète sa présentation en indiquant que le projet a dû être dimensionné différemment depuis que le Chat Noir a brûlé, mais reste confiant sur le succès de cet investissement car Dabo présente une multitude d'atouts.

M. Christian UNTEREINER fait état de la projection financière jusqu'en 2015 de ces principaux projets qui aboutit à un déficit cumulé de 2,2 millions d'euros. Il rappelle que la Communauté de Communes n'a pas de dette, que l'augmentation de la fiscalité et l'emprunt reste les seuls moyens pour faire face à ces dépenses. Il souligne que la Communauté de Communes applique une fiscalité additionnelle bien deçà de ce qui se pratique dans les autres Communautés de Communes. La charge annuelle maximale serait d'environ 165.000 euros ce qui reviendrait à doubler la fiscalité dont l'impact pour l'administré serait comparable à d'autres communautés de communes.

Le Président précise que cette projection financière ne tient pas compte de la réforme territoriale qui prévoit le retour de la ville de Phalsbourg et annonce qu'au prochain conseil communautaire consacré au Budget Primitif, un état comparatif de la fiscalité avec les autres communautés de communes et l'impact pour les administrés seront présentés.

Le débat d'Orientation Budgétaire étant clos, le Président invite M. Jean Marie KRUMMENACKER, agent en charge des missions de maîtrise d'œuvre de la Communauté de Communes et d'aide et de conseils aux communes.

Le Président le remercie et informe les délégués communautaires qu'au regard des projets 2011, 90 % du temps de Jean Marie KRUMMENACKER sera consacré aux dossiers de la Communauté de Communes.

6. Déchets Ménagers

6.1 Redevance Incitative

M. Eric BARTHELEMY, vice-président en charge des déchets ménagers, présente aux délégués communautaires les différentes données (besoins financiers, comportement des usagers durant les 6 derniers mois de 2010, etc...) qui ont conduit les membres du Bureau à proposer des tarifications de redevance incitative pour l'année 2011.

M. Raymond GIES, délégué suppléant de Haselbourg, s'étonne de ces tarifs comparés à ceux pratiqués par la Communauté de Communes de Sarrebourg qui sont moins chers. A cette question, le Président souligne que si aucune décision n'a été prise lors du conseil communautaire de Waltembourg sur ce sujet, il n'est pas question de tout remettre en question ce soir et d'appliquer la tarification de Sarrebourg.

M. Sylvain DEMOULIN, Maire de Vesheim, précise que la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg possède deux déchèteries ce qui induit des charges financières supplémentaires comparées aux autres Communautés de Communes qui n'en possèdent qu'une. Il pense que les forfaits de levées, proposés ce soir et plus élevés qu'ailleurs, ne sont pas suffisamment incitatifs.

Le Président explique que plusieurs réunions se sont tenues pour travailler sur les chiffres et aboutir aux solutions proposées ce soir. L'harmonisation avec toutes les Communautés de Communes de l'Arrondissement de Sarrebourg se fera de façon progressive. L'année prochaine, nous verrons s'il est opportun, au regard du comportement des administrés, de baisser les forfaits de levées. Il termine en indiquant qu'une solution parfaite n'existe pas sauf la gratuité mais dans le cas présent, cela n'est pas possible.

M. Roger BERGER pense qu'il n'y a pas de solution idéale, c'est un pas en avant vers l'incitatif pas trop sévère comparé au forfait des 10 levées annoncé au départ et jugé trop dur.

M. Antoine ALLARD, Maire de Brouviller, déplore de constater une montée en puissance des dépôts sauvages. Sur ce point le Président pense qu'une fois les tarifs connus, ce phénomène s'estompera d'autant que la gendarmerie interviendra à chaque fois que cela sera nécessaire.

M. Eric BARTHELEMY communique aux délégués communautaires les changements de jours de collecte des déchets ménagers et du sélectif en vigueur à compter d'avril 2011.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, proposition est faite aux délégués communautaires après avis favorable des membres du Bureau de délibérer sur les éléments suivants :

• **Tarifs de facturation des levées :**

Type de Bacs	Coût des levées de 1 à 26	Coût des levées de 27 à 52
80 litres	3 euros	6 euros
140 litres	4,5 euros	9 euros
240 litres	7 euros	14 euros

Après présentation, après débat,

Pour 32
Contre 1
Abstention 1

• **Forfait de facturation pour 2011 comme suit :**

- Foyers de 1 personne : 84 € incluant 14 levées
- Foyers de 2 personnes : 147 € incluant 14 levées
- Foyers de 3 personnes : 225 € incluant 22 levées
- Foyers de 4 personnes : 300,50 € incluant 25 levées
- Foyers de 5 personnes : 364 € incluant 22 levées

Après présentation, après débat,

Pour 31
Contre 0
Abstention 3

• **Dotation de bac sanitaire :**

Par ailleurs, au regard des nombreuses demandes, proposition est faite après avis favorable des membres du Bureau, de doter les personnes ayant des problèmes de santé générant des déchets ménagers plus importants (couches, etc...) d'un bac supplémentaire de 80 litres appelé bac sanitaire. Ce dernier sera délivré exclusivement sur demande écrite. Chaque levée est fixée à 1,50 € et aucune part fixe ne sera facturée.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

• **Les tarifs de facturation des non ménages comme suit :**

Type de bacs	Part fixe annuelle pour les recyclables (tous les 15 jours)	Part fixe annuelle pour les déchets ultimes	Part variable pour les déchets ultimes (dès la 1 ^{ère} levée)
80 litres		14 euros	4,50 euros
140 litres	12 euros	19 euros	6,75 euros
240 litres	20 euros	27 euros	10,50 euros
340 litres	28 euros	35 euros	14,25 euros
660 litres	53 euros	61 euros	26,26 euros

Après présentation, après débat,

Pour 33

Contre 1

Abstention 0

Ces éléments de facturation permettront de mettre en place les outils de communication destinés aux usagers, de transmettre la facture à blanc sur le 2nd semestre de l'année 2010.

6.2 Admission en non valeurs

Madame le Trésorier Receveur de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg a communiqué une liste nominative de personnes qui ne peuvent et ne pourront être recouvrées au titre des exercices 2004 à 2010 de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères dont le montant total s'élève à 2.255,00 €. Une liste des redevables concernés par commune est remise aux élus concernés dans leur commune.

De fait, Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté, après avis favorable des membres du Bureau, que cette liste soit admise en non-valeurs.

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

7. ERDF convention d'effacement de réseaux

M. Christian UNTEREINER, Vice-Président en charge de la concession EDF, expose aux délégués communautaires les modalités de cette convention. En effet, dans le cadre de la concession « Intégration des ouvrages dans l'Environnement » conclue avec ERDF visant à régir les travaux d'effacement de réseau (article 8) réalisés dans les différentes communes membres de la Communauté de Communes, ERDF a fait savoir que l'enveloppe financière allouée à ces travaux était désormais annuelle et non plus pour 4 ans. Le montant annuel est désormais de 15.000 euros au lieu de 16.520 euros jusqu'à maintenant. Cette baisse s'explique par le fait que les dépenses nationales fixées, en 1999, à 40 millions d'Euros s'est conclue par un dépassement de 20 millions d'euros. ERDF a par conséquent dû faire des arbitrages sur les enveloppes allouées aux collectivités. Certaines d'entre elles ont constatées une baisse jusqu'à 40 %.

Afin que les communes membres de la Communauté de Communes puissent continuer à bénéficier des subventions d'ERDF pour l'amélioration esthétique des ouvrages de concession, proposition est faite aux délégués communautaires, d'autoriser le Président à signer la convention avec ERDF et à l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

8. Vallée des Eclusiers : Chantier d'insertion

M. Christian UNTEREINER, Vice-Président en charge de l'Emploi, expose aux délégués communautaires les raisons qui conduisent la Communauté de Communes à créer un chantier d'Insertion.

Depuis juin 2010, une équipe constituée d'un encadrant et de contrats aidés (CAE) a été recrutée afin d'entretenir la Vallée des Eclusiers. Les aides de l'Etat sur ces contrats aidés ont été revus à la baisse passant d'un taux d'aide de 90 à 70 % du taux brut du SMIC. En parallèle, l'Etat propose de mettre en place un chantier d'insertion dès le 1^{er} juin 2011 dont les caractéristiques sont les suivantes :

- La réalisation d'un dossier démontrant l'organisation de ce chantier d'insertion,
- La signature d'une convention,
- Les publics prioritaires sont les demandeurs d'emploi de longue durée (+ de 12 mois d'inscription dans les 24 derniers mois), jeunes de 16 à 26 ans en grande difficulté d'accès à l'emploi, bénéficiaires du RSA, personnes reconnues handicapées et enfants de Harkis.
- Une personne ayant pour mission l'encadrement administratif (suivi des contrats, entretiens individuels, mise en place de formation, accompagnement pour la réinsertion dans le monde du travail)
- Une personne ayant pour mission le tutorat technique.
- Aides de 105 % du taux brut du SMIC par heure travaillée
- Contrat de 20 heures hebdomadaire
- Contrat d'une durée maximale de 6 mois.

Suite à une rencontre avec les services de l'Etat, le chantier d'insertion qui pourrait être mis en place dans la vallée des éclusiers serait composé de 10 contrats aidés à 105 %. L'encadrement administratif serait assuré par Bernard Léonard et l'encadrement Technique serait effectué par Serge Chevrier.

Le Conseil Général de la Moselle peut accompagner financièrement ce chantier d'insertion en allouant une subvention de 2.000 euros par poste occupé par des personnes bénéficiant du RSA ce qui représenterait pour le cas présent, une aide de 16.000 euros permettant de financer partiellement le poste de tuteur technique.

Par conséquent et au vu de ce qui précède, proposition est faite aux délégués communautaires d'autoriser le Président à signer une convention avec l'Etat, d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en place de ce chantier d'insertion et à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Moselle.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

9. Bâtiment agro touristique aux abords du Château de Lutzelbourg :

Dans le cadre de la construction du bâtiment agro touristique aux abords du château de Lutzelbourg, proposition est faite aux délégués communautaires d'autoriser le Président à solliciter toutes les subventions auprès de l'Europe, l'Etat, le Conseil Général de la Moselle et le Conseil Régional de Lorraine.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

10. Divers

A l'appui de chiffres, M. André ROUSCHMEYER, Maître composteur, présente un récapitulatif de l'opération « Composteurs » menée en 2010.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Président, clôt la séance à 21 h 50', remercie vivement l'équipe municipale de Guntzwiller et invite chacun à prendre place autour de la table pour partager un baeckeoffe.

Le Président

Jean GROSSE